

NOTE SUR LE GOLF ET LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DURANT L'ENTRETIEN COURANT DU GOLF

L'utilisation de produits phytosanitaires sur les golfs en France ou dans la plupart des pays européens sont régis par des directives européennes, qui établissent une liste positive de substances actives, « directive d'utilisation durable des pesticides ». Les États membres délivrent quant à eux des autorisations de mise sur le marché des produits commerciaux en s'appuyant sur cette liste. L'arrêté principal qui date du 12 septembre 2006 a été relayé largement au niveau des golfs par l'AGREF, Association des Green-keepers français et par l'Institut Ecumène Golf & Environnement.

La liste des produits, que ce soit pour des affections parasitaires, ou non, a tendance à se réduire d'année en année avec des procédures d'utilisation extrêmement encadrées. Le personnel d'entretien des golfs est soumis à des contraintes d'application et de précaution d'emploi très strictes (sécurité sanitaire, dose d'utilisation, précaution de stockage et d'épandage). Ces contraintes d'application varient en fonction des périodes de l'année et des conditions climatiques (vent, pluie, chaleur...) sachant que la plupart des traitements est effectué en hiver. Parallèlement, et cela constitue aujourd'hui une obligation également très contraignante, selon le produit utilisé, la réglementation oblige à fermer le golf au public durant le traitement et selon des périodes allant de quelques heures à une, voir deux journées, ce qui n'est pas sans poser de problèmes de gestion pour le golf.

Les traitements sur les golfs concernent essentiellement les surfaces les plus fragiles que sont les greens qui sont tondus très ras, à une hauteur comprise entre 3 et 5mm. La surface globale des greens pour un parcours de 18 trous représente environ 1 hectare, si l'on considère une surface moyenne de 550m² par green. Cette surface est à comparer avec la surface globale de jeu du parcours qui comprend les départs, les fairways et les roughs, et représente habituellement 35 hectares (la surface globale d'un terrain de golf, toutes surfaces confondues, c'est à dire compris les surfaces hors jeu - bois, étangs, zones interstitielles - est d'environ 60 à 80 hectares).

TRAITEMENT DES AFFECTIONS PARASITAIRES

Les traitements réalisés sur les greens des golfs concernent principalement les affections communes suivantes :

- La limitation de la croissance des organes aériens,
- Les maladies courantes comme le Dollar spot, le fil rouge, les Fusarioses d'été et d'hiver, les rhizoctinioses, complexe à helminthosporioses, ronds de sorcières, pythiums, rouilles,
- Pour les attaques parasitaires, le traitement des noctuelles terricoles, vers blancs...

Ces affections ou maladies du gazon peuvent être traitées par des produits type Banner maxx (3l/ha) Rowal-green 20l/ha, shicto-green ou Glazen3l/ha, Cabestor 1l/ha ou en préventif Héritage. Ces traitement sont réalisé 1 à 2 fois maximum par an.

TRAITEMENT DES AFFECTIONS NON-PARASITAIRES SUR LES GOLFS

Outre les dégâts causés par les maladies et les insectes ravageurs régulièrement observés, les nuisances résultant du développement des adventices (graminées et dicotylédones) sont omniprésentes.

Les mauvaises herbes, avec parmi les espèces de graminées indésirables le pâturin annuel (*Poa annua*) est le plus dommageable pour la qualité des greens. Sa présence se traduit par un aspect déplorable des surfaces colonisées pendant la période estivale, en raison de son enracinement superficiel et de sa faible résistance à la sécheresse. Il est favorisé par des conditions de tonte courte, des irrigations fréquentes et une fertilisation azotée importante pendant les périodes très actives du pâturin annuel. Devant l'impossibilité de l'éradiquer complètement, il convient de le limiter sur les greens de golf, d'autant que le pâturin annuel est beaucoup plus sensible aux maladies que les espèces de graminées désirées.

L'éradication s'effectue par des procédés non plus à base de produits phytopharmaceutiques mais par des opérations mécaniques telles que :

- L'élévation de la hauteur de tonte,
- La limitation de la fertilisation azotée estivale dans le but de "couper son cycle",
- L'application de régulateur de croissance,
- La collecte des déchets de tonte,
- L'absence de verticutage pendant la période de production de graines.

De même, les dicotylédones, le trèfle ou la véronique sont assez aisément maîtrisées par de simples méthodes mécaniques. Pour les mousses et les algues présentes particulièrement dans les régions du nord de la France, les traitements sont réalisés avec des produits non chimiques type sulfate de fer, charbon de bois, agents mouillants pénétrants, des opérations mécaniques comme les aérations, et un arrosage raisonné.

LA DISPARITION PROGRESSIVE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LES GREENS DES GOLFS

A l'heure actuelle, la grande majorité des golfs français, soit environ 600 parcours réduit progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires avec pour certains un arrêt total d'utilisation.

Cela est désormais possible grâce :

- à la mise en place d'une flore équilibrée,
- à des opérations mécaniques répétées de sablage, verticutage, aération avec défeutrage,
- à la bonne gestion des hauteurs de coupe,
- à une gestion raisonnée de l'arrosage grâce à l'utilisation de logiciels reliés à des tensiomètres et aux données ETP qui ajustent automatiquement les quantités d'eau à apporter à la plante,
- enfin, par la mise en place d'une fertilisation équilibrée (inf. à 200 u/azote et sup. à 160u de potasse).

Dans le cas des greens du golf d'Alès, les traitements seront très réduits pour ne pas dire nuls, grâce à l'utilisation lors de la construction des greens de nouvelles variétés d'Agrostide stolonifère, type IGNITE, réputées tant pour leur qualités techniques que pour leur caractéristiques répondant aux nouvelles contraintes environnementales, c'est à dire moins gourmandes en eau et en intrants, résistante tant au dollar spot qu'aux fusarioses d'été et d'hiver qu'aux attaques des insectes.

Alain Prat,
Architecte de golf

Note concernant l'épandage des produits phytosanitaires et le confinement

L'épandage éventuel des produits phytosanitaires lors de l'entretien courant du golf se fera :

Par épandeur dorsal ou par petit épandeur porté suivant les surfaces à traiter.

Les prestations seront soit sous traitées à un prestataire externe, dans ce cas, le nettoyage du matériel



sera fait à la base d'exploitation du prestataire, soit avec du matériel propre à l'exploitant, dans ce cas, le nettoyage sera fait sur site, sur une zone de confinement provisoire type bâche renforcée mise en place au sol.

Cette obligation sera notifiée au futur exploitant du golf.